

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
196-81

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Retrait du Département du GIP «Grand Prix de France - Le Castellet».

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°171 du 15 décembre 2017, le Département a adhéré au Groupement d'intérêt public (GIP) « Grand Prix de France – le Castellet » afin de participer au renouveau du Grand Prix de France de Formule 1 et de faire revivre le circuit emblématique du Castellet.

Le Conseil départemental a souhaité accompagner la renaissance de ce circuit historique, qui représentait un vrai potentiel en termes de développement économique et touristique dans sa capacité à faire rayonner le territoire de la Provence à une échelle très large.

Conscient de l'enjeu et de la nécessité de mobiliser des moyens conséquents, en particulier pour la phase de lancement, le Département s'est volontiers associé à ce mouvement impliquant toutes les collectivités concernées.

Depuis 2018, le Grand Prix a su concrétiser ses ambitions en attirant un public nombreux. Il a su capitaliser sur ce succès pour générer des retombées importantes pour les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. Le Département des Bouches-du-Rhône a contribué à cette réussite au-delà même de sa contribution financière, notamment pour l'accessibilité du site.

Même si la crise sanitaire génère une mise entre parenthèse de toutes les grandes manifestations culturelles ou sportives de l'été 2020, l'objectif collectif de relance du grand prix au Castellet est atteint et les fondamentaux de son succès sont réunis pour en assurer la pérennité.

L'événement ayant trouvé son public et consolidé son modèle économique, le maintien de la participation du Département des Bouches-du-Rhône, au-delà de cette phase essentielle de relance, ne semble plus légitime.

Je vous propose en conséquence que le Département se retire du GIP à la fin de l'exercice budgétaire en cours, selon les modalités prévues par l'article 2.3 de sa convention constitutive, qui prévoit la possibilité pour les membres de se retirer à l'issue de trois exercices budgétaires.

Le Département ayant adhéré au GIP le 18 décembre 2017, la période de trois exercices budgétaires correspond aux trois exercices allant de 2018 à 2020.

Dans ces conditions, je vous propose que le Département se retire du GIP «Grand Prix de France – Le Castellet», à l'expiration de la période triennale, soit le 31 décembre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL